

Annexe 3
NORMES D ANALYSES DES LOTS

	Semences de base	Semences certifiées	Semences standard
Pureté spécifique minima	99 %	98%	97%
Pureté variétale	99,9 %	99,5 %	95 %
Teneur maximum en graines de plantes d'autres espèces	0,1%	0,3%	0,5%
Faculté germinative minima	90%	85%	85%
Cuscute dans 50 g	0	0	0
Orobanche dans 50 g	0	0	0
Pourcentage maximum de graines dures qui doivent être considérées comme graines susceptibles de germer			
- Pois	-	-	-
- Féverole	20 %	20%	20 %
- Fève	20 %	20%	-
- Lentille	-	-	-
- Pois-chiche	-	-	-
- Haricot	20%	20%	20%
Pourcentage maximum de graines présentant les lésions dues aux brûches	1%	2%	3%
Insectes vivants	0	0	0
Humidité	12%	12%	12%
Maladies virales	0	0,2 %	0,2 %
Maladies bactériennes*	0	0,2 %	0,2 %
Anthraxose	0	2 %	2 %
Autres maladies transmises par les semences en %	0	5 %	5 %
Ditylenchus dipsaci (nematode)	0	0	0

NB : Le cumul des pourcentages des maladies cryptogamiques ne doit pas dépasser 5%.

* : Aucune tolérance n'est permise pour les maladies de quarantaine
(*Xanthomonas compestris* p.v phaseoli
Pseudomonas syringae p.v pisi)